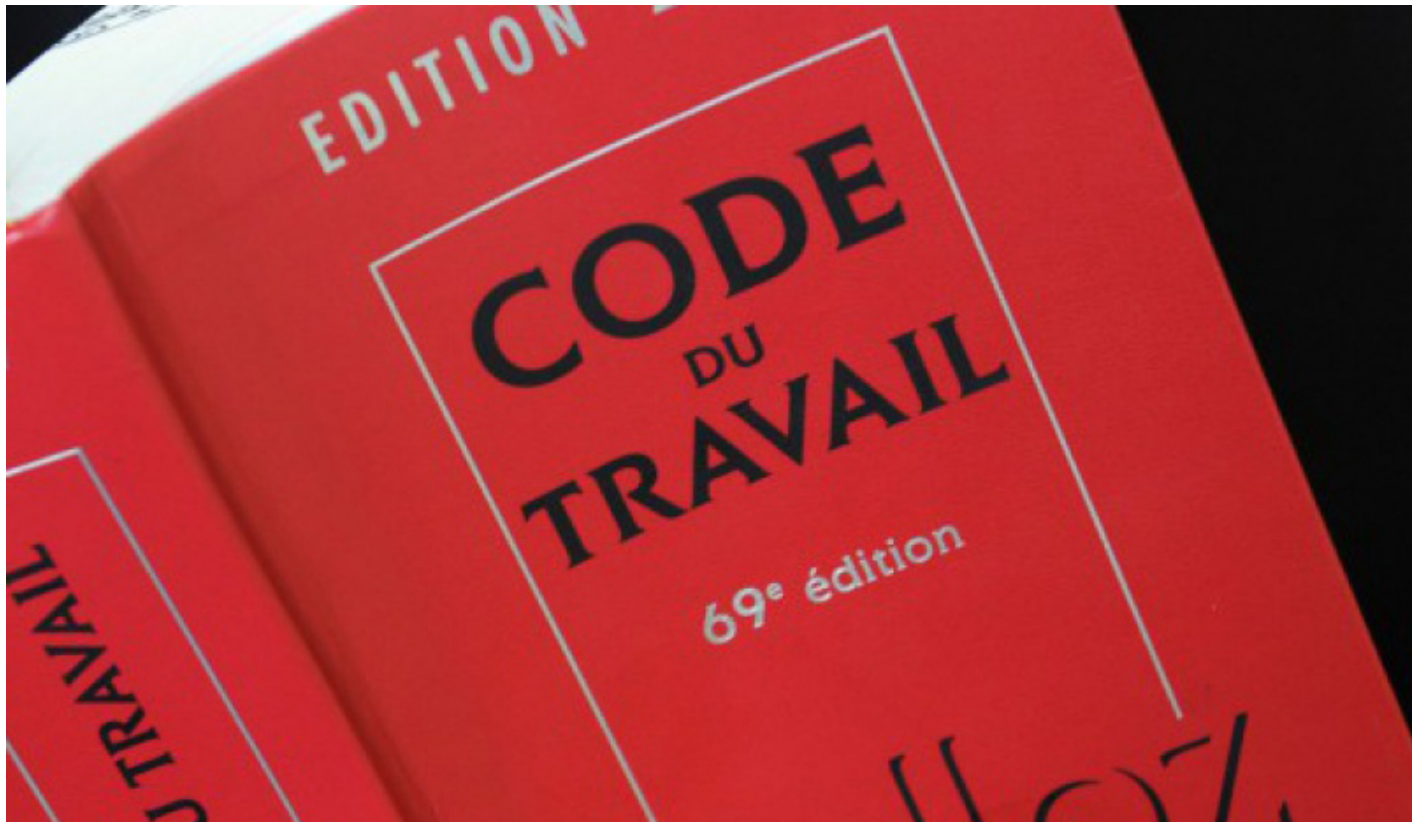


Loi travail : une réforme nécessaire



Un an après les dernières manifestations contre la loi travail portée par le gouvernement de Manuel VALLS, Emmanuel MACRON a fait face ce 12 septembre à la première mobilisation sociale de son quinquennat. Les syndicats ont lancé un appel à des grèves et manifestations partout en France pour dénoncer la réforme du Code du travail portée par le gouvernement d'Édouard PHILIPPE et désignée comme une "régression sociale".

Pourtant, la mobilisation n'était pas au rendez-vous aux dires mêmes des organisations syndicales ou des politiques qui tentent de récupérer le mouvement...

Le président MACRON, on le sait, a fait de la réforme du travail l'un des grands axes de son projet. Le nouveau président de la République souhaite aller plus loin que la loi EL KHOMRI de 2016, en réformant le contenu même du Code du travail via une "loi travail 2".

Rappelons que la principale idée de cette réforme est de privilégier la négociation collective dans l'entreprise par rapport au contenu actuel du Code du travail, que le nouveau gouvernement juge trop lourd et veut considérablement alléger.

Le président l'a annoncé : il souhaite une réforme rapide. Celle-ci est donc mise en œuvre très tôt dans le quinquennat. La procédure a ainsi été engagée dès cet été, par le biais d'ordonnances. Ce projet reprend plusieurs promesses de campagne du président MACRON, telles que le

plafonnement des indemnités prud'homales, la fusion des instances représentatives du personnel dans les entreprises, la réforme du compte pénibilité ou encore une place accrue pour les accords d'entreprise en espérant que cette mesure ne profite pas qu'aux seules grandes entreprises...

Au surplus, les nouvelles dispositions renforcent considérablement le rôle des branches pour réguler la concurrence entre les entreprises et lutter contre le dumping social. À travers des commissions permanentes de négociation créées par la loi, elles continueront de définir un "socle social" applicable à tous les salariés (sur les salaires, les qualifications, les complémentaires santé, la durée minimale des contrats à temps partiel, etc.) et auquel il ne sera pas possible de déroger par accord d'entreprise. Elles encadreront certaines nouvelles souplesses offertes aux entreprises comme la modulation du temps de travail sur une période supérieure à l'année. Elles devront dresser chaque année un bilan des nouveaux accords conclus en matière de durée du travail, de congés et de repos et pourront émettre des recommandations à destination des entreprises.

L'OTRE soutient sur le fond ces projets en se félicitant de la rapidité et de la détermination avec laquelle l'exécutif entend les mettre en place. Cela répond, sans doute pour la première fois, aux préoccupations des TPE et PME souvent oubliées dans les réformes engagées ces trente dernières années.

Comme à l'accoutumée, les français sont schizophrènes : ils soutiennent (ou comprennent ?) le mouvement social à 66 % mais approuvent les réformes engagées par le gouvernement. Ainsi, près des deux tiers des Français (64 %) jugent que le président de la République a raison de vouloir réformer en profondeur notre modèle économique et social. Ils sont même 95 % à le penser pour les sympathisants de LREM, 83 % chez les sympathisants de droite, et 60 % chez les sympathisants de gauche. Par ailleurs, ils sont même 60 % à penser qu'il ira au bout de ses réformes. Qui plus est, un tiers (33 %) des personnes interrogées estiment que lesdites réformes sont menées au bon rythme*.

Les discours syndicaux éculés des uns ou les poncifs réducteurs des autres sur un patronat qui serait adepte de "la faillite organisée" pour mieux licencier et profiter des nouvelles dispositions légales sont hors sol ! TALLEYRAND le disait déjà : "Tout ce qui est exagéré est insignifiant !". Le front syndical est d'ailleurs désuni sur cette question de la réforme. La vieille division entre réformistes et révolutionnaires resurgit avec plus ou moins d'acuité. Mais au-delà des mots et des postures, c'est au principe de réalité qu'il faut se rendre. Des grandes puissances européennes, la France reste le dernier pays à n'avoir pas engagé de réformes pour adapter sa structure économique et sociale aux exigences d'un marché du travail corseté par un ensemble de règles freinant l'emploi.

Il ne s'agira jamais de brader un modèle social dont chacune et chacun sait la pertinence et l'efficacité. L'OTRE ne se contredit pas. Sur d'autres fronts elle le défend notamment dans sa remise en cause par la concurrence déloyale que les gouvernements ultra-libéraux des pays

d'Europe centrale et de l'Est plébiscitent.

Bien sûr, la séquence actuelle est délicate pour le président de la République, en chute libre dans les sondages depuis l'été, après l'annonce de mesures impopulaires comme le rétablissement du jour de carence ou le coup de rabot sur les aides au logement. Mais l'enjeu pour le gouvernement est d'autant plus important qu'il envisage d'autres réformes sociales importantes dans les mois à venir, celles de l'assurance chômage, de l'apprentissage, de la formation professionnelle et des retraites.

Il ne peut et ne doit pas reculer. Les réformes sont nécessaires pour ne pas écrire vitales même si l'exécutif devra se souvenir de ce qu'écrivait le Général DE GAULLE dans ses Mémoires d'Espoir** :

"Ce qui est salutaire à la nation ne va pas sans blâmes dans l'opinion ni sans pertes d'élections"

Philippe BONNEAU

*Sondage ODOXA/BFM TV du 7 septembre 2017

**Charles de Gaulle Mémoires d'Espoir – Tome 1 Plon (1971)